



Compte-rendu du CHSCT audio du 11 mai 2020

Participants :

Mme GOUBERT (Présidente)
M. JOUVE
Mme FERELLEC (secrétaire animatrice)
Mme ANGLADE (assistante de prévention)
Mme VILLATTE-VERDET (médecin de prévention),
M. THIEBAULT (ISST),
M. VEYLET (CGT titulaire),
M. BRUN (CGT suppléant),
M. BASTIEN (CGT-FO titulaire),
Mme BECKER (CGT-FO titulaire),
M. MOISSINAC (CGT-FO suppléant),
M. GRIFFAULT (Solidaires titulaire),
M. GALLOT (Solidaires titulaire).

Le Quorum étant atteint la séance est ouverte à 11 heures.

M. BASTIEN (FO) est désigné secrétaire adjoint

1) Présentation du plan de reprise d'activité à la DDFiP du Cantal

Mme GOUBERT introduit ce point à l'ordre du jour en indiquant que le plan de reprise d'activité à la DDFiP du Cantal décline le plan national transmis aux membres du CHSCT en préparation de la réunion. Elle indique que les principales caractéristiques de ce plan sont :

- démarche progressive avec reprise des missions avec priorité à celles déjà contenues dans le PCA
- de privilégier l'accueil des usagers à distance, les accueils physiques doivent rester exceptionnels ;
- la sécurité des agents est mis au premier plan avec une montée en charge progressive de l'activité ;
- rassurer les agents notamment par la diffusion de communiqués sur Ulysse Cantal ;
- prendre en compte la situation personnelle des agents (agents « fragiles », ou en situation de garde d'enfants) ;
- rappeler le maintien des règles de distanciation sociale ;
- les matériels de protection : gels hydroalcooliques sont fournis et les vitres plexiglas continuent à être déployées ;
- le marquage au sol dans les locaux communs sera fait.

L'objectif n'est pas de faire revenir tous les agents mais assurer une montée en charge progressive.

Concernant l'usage des masques, Mme VILLATE-VERDET (médecin de prévention) répond à la question des représentants du personnel que son port permanent ne fait pas partie des préconisations du ministère. Si les principales mesures barrières sont respectées, distanciation sociale et lavage des mains, le port du masque n'apporte pas de protection supplémentaire significative et peut au contraire être un vecteur de propagation du virus s'il est mal utilisé. Elle ajoute qu'aucune mesure de prévention n'empêchera le virus de continuer à se propager et que l'objectif en termes de santé publique est de s'assurer que les services de réanimation ne soient pas débordés.

M THIEBAULT (ISST) complète en indiquant que le secrétariat général du ministère préconise le port du masque dans le cas de l'accueil d'utilisateur ou pour les services informatiques quand le respect des distances sociales ou le lavage des mains sont insuffisants.

M BRUN (CGT) se dit très circonspect sur cette réponse, il fait valoir les nombreuses études rendues publiques sur l'utilité de l'usage du masque en complément des autres mesures de prévention. Il s'interroge sur la cohérence de l'administration qui a soumis l'achat de masques au vote lors du précédent CHSCT (vote POUR unanime) pour maintenant expliquer qu'ils ne serviraient à rien. Il interroge à nouveau la direction sur la question laissée en suspend de conditionner l'accès à nos services au port d'un masque par l'utilisateur.

Mme GOUBERT répond que cela n'est pas possible. Des communications sous forme d'affichage à l'entrée des centres des finances publiques rappelleront cependant aux usagers la préconisation d'en porter un.

M VEYLET (CGT) demande quelles mesures spécifiques, en lien avec les autres administrations, ont été prises pour les locaux d'Aurillac Bâtiment Q, de Mauriac et de Murat.

Mme GOUBERT répond que, concernant le bâtiment Q, le CIO et l'inspection académique, qu'elle a contacté, n'envisageait pas d'accueil du public au moins cette semaine. Elle s'est rendu à Murat la semaine dernière et, selon elle, les conditions d'accueil du public envisagées par la médiathèque ne compromettent pas la sécurité des agents de la DDFiP. Pour Mauriac, elle doit visiter ce site cette semaine mais à ce jour elle n'a pas été alerté sur d'éventuelles difficultés que poserait ce site.

M BRUN (CGT) fait remarquer que concernant le public pouvant se trouver devant les Centres des Finances Publiques afin d'y être reçu, et pouvant interpeller les collègues sans respecter les mesures de distanciations sociales, compter sur le seul civisme des usagers n'était pas satisfaisant.

A la question d'un représentant du personnel, Mme VILLATE-VERDET (médecin de prévention) indique que le port des gants n'est pas préconisé en dehors de certaines tâches, qu'ils peuvent être un vecteur de contamination.

M BRUN (CGT) fait remarquer que l'on affiche sur les sites des instructions concernant le bon usage des masques et des gants alors que l'on tâche de nous convaincre qu'ils ne servent à rien. Où est la cohérence dans tout ça ? Serait-ce seulement pour se dédouaner de quelques responsabilités ?

M BRUN (CGT) estime que ce plan de retour à l'activité fait dans la précipitation par la seule direction ne garantit aucunement la sécurité des agents.

Il dénonce que, contrairement au décret du 28/05/1982, le CHSCT « *qui doit être consulté AVANT toute décision importante modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité des agents ou les conditions de travail* » n'a pas été associé aux travaux et que celui-ci est réuni alors que le plan est déjà en vigueur.

Il rappelle que les mots d'ordre de la DG sont souplesse et progressivité et que le 11 mai ne signifie pas un retour normal au travail.

Il demande que le PRA soit soumis au vote des représentants du personnel et que la directrice en tire toutes les conséquences en annulant ce PRA puis reconvoque un CHSCT pour en élaborer un nouveau qui prennent en compte l'avis de l'ensemble des membres du CHSCT et les revendications des représentants du personnel.

Mme GOUBERT conteste que ce PRA soit fait dans la précipitation, il s'agit selon elle d'un retour très progressif à l'activité. Elle réfute le fait qu'elle ait demandé le retour de tous les agents dès le 11 mai et précise que ce plan a été fait en concertation avec les chefs de service.

M BRUN (CGT) constate que certains services ont, dès aujourd'hui, un taux de présentiel de 50% ou 60% et que certains agents s'y trouvent sans être concernés par une activité prioritaire. Au regard du taux présentiel moyen du département pendant le confinement qui se situait autour de 25%, ce bond observé contredit l'affichage de progressivité du PRA décidé par la direction.

M THIEBAULT (ISST) rappelle que le PRA peut, selon la réglementation être soumis pour avis au CHSCT. Il peut et doit également être modifié en fonction des revendications des représentants du personnel.

Mme GOUBERT soumet le PRA au vote :
— 5 CONTRE (unanimité)

M VEYLET (CGT) explicite le sens du vote de son organisation syndicale en rappelant l'absence de consultation du CHSCT en amont. Il considère également que la philosophie de ce plan, pris dans l'urgence, ne tranche pas favorablement entre les objectifs incompatibles de sécurité des agents et d'un retour rapide à une activité quasi-normale. Il est à cet égard à l'image de la politique du gouvernement en la matière.

Suite à ce vote et sur avis de l'ISST, Mme GOUBERT propose une nouvelle réunion du CHSCT mardi 19 mai. Des documents préparatoires seront communiqués aux membres des CHSCT, notamment les plans des bureaux. De leur côté, les représentants du personnel communiqueront leurs revendications relatives à la protection des agents dans le cadre du PRA.

M VEYLET (CGT) indique que dans l'attente, l'augmentation brutale du taux estimé de présence au bureau doit alerter la direction et que des mesures doivent immédiatement être prises pour réduire ce taux :

- Maintien de la possibilité d'être en ASA pour les agents en garde d'enfants et les personnels « fragiles » ;
- Maintien des collègues, qui sont équipés, en télétravail et sur volontariat ;
- Maintien de la banalisation des horaires des journées de travail ;
- Pour les agents non empêchés et non en télétravail, retours par rotation, par journées ou demi-journées ;

Patrice BRUN (CGT) précise que ce PRA doit être défini avec une vision plus globale et à plus long terme à l'instar d'autres administrations qui prévoit un calendrier au minimum jusqu'en septembre. Il rappelle que ce ne sont pas les quelques mesures de sécurité mises en place et les quelques recommandations qui suffisent à élaborer un bon PRA mais bien une réflexion d'ensemble sur l'aménagement des locaux intérieurs et extérieurs, sur les conditions de travail, sur l'état psychobiologique de l'ensemble des agents. Etc.

2) Approbation du Procès verbal du CHSCT du 24 mars

Mme GOUBERT soumet ce PV au vote.

4 POUR (FO, Solidaires)

1 ABSTENTION (CGT)

M VEYLET (CGT) explicite son vote, en indiquant que sur plusieurs points le PV ne reflète pas la tenue de la réunion mais que par ailleurs il a conscience des difficultés que représente sa rédaction dans le contexte d'une audio-conférence.

2) Questions diverses

M BRUN (CGT), faisant suite à plusieurs interpellations de la direction à ce sujet, demande une réponse concernant l'ordonnance sur le « *vol de congés* ». Quelles mesures seront prises par la DDFiP du Cantal.

Cette question des congés trouve également sa place dans la mise en place du PRA et l'inquiétude des collègues à ce sujet est plus que fondée.

Mme GOUBERT répond qu'elle n'a pas oublié qu'elle s'est engagée à apporter ces précisions et qu'elle le fera dès que les travaux de fiabilisation des absences en cours par les RH seront terminés.

M BRUN (CGT) rappelle sa demande que soit tenu rapidement un CTL qui devra se prononcer également sur le PRA, ainsi que d'un CDAS pour que soient discutées des questions relatives à l'action sociale (restauration collective, tickets restaurant etc,,)

Ces instances ont toute leur légitimité dans l'élaboration du PRA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

Pour les élus CGT l'élaboration de ce PRA fait dans la précipitation et en catimini par la Direction ne relève que d'une seule et même logique « remettre les agents au travail le plus rapidement possible et coûte que coûte »

Vos représentants CGT au CHSCT :

Laurent VEYLET (laurent.veylet@dgfip.finances.gouv.fr)
et Patrice BRUN (patrice.brun@dgfip.finances.gouv.fr)